

SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2026

OBJET : PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION DES ÉTOILES ET DES AILES POUR LE MEETING AÉRIEN 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt quatre septembre, à seize heures le Conseil Municipal de la Commune de CARCASSONNE, s'est réuni en session Ordinaire Salle René Nelli - 1er étage ancien Hôtel de Ville, sous la présidence de **Monsieur Christophe BARTHÈS Maire**.

Mme ARCIZET, M. GHISI, Mme DOUTRES, M. DUMONT, Mme FLAMANT, M. MARTINET, Mme DUTA, M. ROUMENOV, Mme ORTA, M. ESCRIVA,

Mme BERNARD, M. NAVARRO, Mme FERON, M. VAVDIN, M. CASTEL, M. BRÉZET, M. ROGERAT, Mme GUILHEM, Mme POSOCCO, Mme CASTRES, M. SARRAUTE, M. KOZLOWSKY, M. LECINA, Mme CHAPUS, Mme ALBERIDO, Mme THOMAS, Mme KOWALCZYK, M. JORDAN, Mme BARDOU

EXCUSES : Mme CLERGUE donne pouvoir à Mme ORTA, M. MARTY donne pouvoir à Mme ARCIZET conformément aux dispositions de l'article L2121.20 du Code General des Collectivités Territoriales.

ABSENTS : M. CROUZET, M. BELONDRADE, M. MOURAD, M. ICHE, Mme RIVEL, M. CIAPPARA, Mme FORATO, Mme CONQUET, M. SOLER-ALCARAZ.

ABSENTS EXCUSES : Mme REGNIER, Mme BARTHE.

M. Florent GHISI est désigné comme Secrétaire de Séance

- la mise à disposition de matériels et équipements municipaux, notamment des barrières, casitas, tables, chaises, plantes...;
- la mise à disposition de logements appartenant à la Commune;
- la participation à la communication et à la promotion de l'évènement, notamment au travers des supports de

communication municipaux.

Le soutien apporté par la Ville de Carcassonne au titre de ce partenariat, est évalué à un montant total de 65 000 €.

Les modalités précises de ce partenariat, ainsi que les engagements respectifs de la Ville de Carcassonne et de l'association, sont définies dans le cadre d'une convention, soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

Cette convention précise notamment la nature des moyens mis à disposition, les conditions d'utilisation des équipements et logements, les modalités de communication ainsi que les responsabilités respectives des parties.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- De bien vouloir accepter le principe de ce partenariat ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer et exécuter tous les actes et documents à intervenir.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ADOPTE à l'unanimité les propositions ci-dessus énoncées

Et ont les membre présents signés après lecture ainsi que Monsieur Le Président.

Pour extrait certifié conforme :

Le Maire,

Christophe BARTHÈS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100698-20260924-33990-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/10/2026
Publication : 06/10/2026

